

RÈGLEMENT DE LA BOURSE EXPO TSF 2025 - RadiofilExpo

Un règlement ne vaut que s'il est appliqué dans le respect de tous.
Du comportement des participants dépend la réputation de nos manifestations.

La Bourse d'échange se tiendra avec l'autorisation de Mr. le maire de Charvieu-Chavagneux.

1 - Assurance

L'assurance R.C. de l'association *LES RADIOFILISTES DE L'ISERE* couvre sa responsabilité civile et celle de ses adhérents à jour de cotisation pour la durée de la bourse d'échange.

Les adhérents de *RADIOFIL* ainsi que ceux des associations désignées ci-dessous au § 2 bénéficient de la garantie de responsabilité civile de l'organisateur *LES RADIOFILISTES DE L'ISERE* s'ils sont victimes, par exemple, d'un dommage corporel imputable à l'organisateur. Par contre, si ces exposants non adhérents à *LES RADIOFILISTES DE L'ISERE* sont la cause d'un dommage à autrui, c'est leur propre responsabilité qui sera retenue. Ils doivent être assurés personnellement ou par leur association.

Les matériels exposés ou transportés par les exposants (adhérents et non adhérents à *LES RADIOFILISTES DE L'ISERE*.) ne sont couverts par aucune assurance vol ou dégâts. Leur installation, manipulation, montage, démontage sont effectués par les exposants et sous leur responsabilité. L'assurance éventuelle de ces matériels est de la seule compétence de leurs propriétaires respectifs.

2 - Exposants

Les adhérents de *LES RADIOFILISTES DE L'ISERE* et de *RADIOFIL* sont habilités à exposer à cette bourse. Les exposants des autres associations de même activité seront les bienvenus : *ACAR, AIRE, Antique Radio, A.W.A, BVWS, CHCR, GFGF, HRSA, NVHR* et sont priés de fournir avec leur demande d'inscription une attestation de cotisation acquittée pour **2025** à leur association. Conditions d'inscription identiques pour tous.

3 - Horaires

La bourse d'échange ouvrira ses portes aux visiteurs le samedi **12 avril 2025** à 08h00. Les visites seront terminées à 16h00. Les exposants s'engagent à ne pas procéder au remballage avant 16h. Le local est fermé et sera surveillé. Le dépôt des objets proposés pourra être fait le vendredi soir de 16h00 à 18h00 et le samedi matin entre 07h00 et 08h00.

Nous demandons instamment qu'aucune transaction ne soit effectuée avant l'heure d'ouverture le samedi.

Le remballage et le retrait des objets auront lieu dès la fermeture le samedi à 16h00.

4 - Transactions

Échanges et transactions sont de la seule responsabilité des parties en affaire. Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables ou arbitres d'un éventuel différend ou désaccord.

5 - Conformité à la Loi

Le règlement intérieur de *LES RADIOFILISTES DE L'ISERE* rappelle que : « *L'adhésion à l'association implique que chaque membre accepte de se conformer sans autre rappel à toute la législation en vigueur en France. Tout manquement à cette règle, notamment à l'occasion d'actions organisées par l'association, ou même à titre privé par des membres de l'association, sera de la seule responsabilité civile ou pénale du contrevenant* »

Les exposants non adhérents des *LES RADIOFILISTES DE L'ISERE* ou de *RADIOFIL* dont l'inscription a été acceptée par l'organisateur en raison de leur appartenance prouvée à une autre association (voir § 2) sont réputés accepter l'application de cette règle.

6 - Matériel exposé

Seront acceptés les appareils relatifs aux télécommunications : T.S.F., téléphone, télégraphe, amplis B.F., électricité ancienne, appareils de mesure électrique ou électronique, appareils enregistreurs et de reproduction du son ou de l'image, télévision, ainsi que les documents papier ou enregistrés correspondants.

7 - Associations représentées

Le *C.H.C.R.* et les clubs étrangers pourront bénéficier gratuitement d'une table pour y présenter activités, fournitures et documentation du club. Chaque club sera représenté par son président ou par un membre dûment mandaté. La brocante ne sera pas admise à ces tables réservées à la présentation des clubs.

8 - Restauration

Une restauration sur place est prévue : voir feuille d'inscription

9 - Prix des tables.

Des tables sont mises à la disposition des exposants à l'intérieur du local. Prix : voir feuille d'inscription à la bourse. Une table gratuite sera mise à la disposition des personnes qui présentent des appareils à l'exposition sans possibilité de vente.

10 - Inscription

Le formulaire d'inscription devra parvenir aux radiofilistes de l'Isère avant le **31 mars 2025**, dernier délai.